

Plan de sécurité civile

Préparation générale Phase 1

Municipalité de SAINT-MARC-DE-FIGUERY

TABLE DES MATIÈRES

<u>Section</u>	<u>Contenu</u>	<u>Page</u>
1.	Avant-propos – Lettre du maire	4
2.	Objectifs du plan	5
3.	Organisation municipale en situation de sinistre	
3.1	Organigramme de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) .	6
3.2	Le Conseil municipal	7
3.3	Le Coordonnateur municipal de la sécurité civile	9
3.4	Le Coordonnateur de site	11
3.5	Les Responsables de missions (champs d'intervention).....	12
4.	Administration	
4.1	Rôle de l'administration en situation de sinistre.....	13
4.2	Ressources.....	14
5.	Communications	
5.1	Rôle du service des communications en situation de sinistre	16
5.2	Ressources.....	18
6.	Sécurité des personnes	
6.1	Rôle du Service de police en situation de sinistre	19
6.2	Ressources.....	20
7.	Sécurité incendie	
7.1	Rôle de la Sécurité incendie en situation de sinistre	21
7.2	Ressources.....	22
8.	Services aux personnes sinistrées	
8.1	Rôle des Services aux personnes sinistrées en situation de sinistre	23
8.2	Ressources.....	24
9.	Services techniques et transports	
9.1	Rôle des Services techniques en situation de sinistre.....	27
9.2	Rôle des Transports en situation de sinistre	28
9.3	Ressources.....	29

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Section</u>	<u>Contenu</u>	<u>Page</u>
10.	Le Conseil municipal	30
11.	Aléas potentiels identifiés.....	30
12.	Clientèles vulnérables	30
13.	Liste de distribution du plan	31
14.	Centre de coordination municipal.....	32
15.	Centre de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire	33
16.	Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)	34
17.	Schéma d'alerte	35
18.	Bottin des ressources	36
Annexe 1	Modèle de résolution municipale	37
Annexe 2	Aide-mémoire – Trousse d'urgence de base	39
Annexe 3	Journal des opérations	41
Annexe 4	Exemple d'aspects à considérer lors d'une évacuation de la population... 42	42
Annexe 5	Fiche d'inscription des évacués.....	44
Annexe 6	Liste des acronymes et des sigles.....	45
Annexe 7	Glossaire	46
Annexe 8	Autres éléments de la préparation générale.....	49
Annexe 9	Autres éléments de la connaissance des risques	50

1. Avant-propos – Lettre du maire

Chers contribuables,

Il m'est agréable de présenter la première phase du plan de sécurité civile réalisé par notre municipalité comprenant un portrait sommaire des risques présents sur le territoire et couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres.

Ce plan a deux préoccupations :

1. Favoriser la réflexion portant sur la connaissance des risques présents sur le territoire de notre municipalité afin d'orienter la préparation visant à faire face aux sinistres;
2. Mettre en place la structure et les modalités d'organisation de la réponse aux sinistres qui peuvent s'appliquer à une variété d'aléas et de situations et qui tiennent compte des ressources municipales dont nous disposons.

Le coordonnateur municipal de la sécurité civile et le Conseil municipal se sont adjoint le personnel nécessaire pour faire une recherche concernant les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire.

J'invite tous les citoyens à participer à notre organisation de la sécurité civile et je les remercie de leur appui.

LE MAIRE,

Daniel Rose

2. Objectifs du plan

Dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire, la municipalité de **Saint-Marc-de-Figuery** a préparé la première phase d'un plan de sécurité, en conformité avec le modèle proposé par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Les objectifs du plan sont :

- D'identifier les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire;
- De mettre en place les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres afin d'aider notre municipalité à réagir promptement lors de tout type de sinistre;
- De prévoir et de planifier le recours à des ressources extérieures lors d'un sinistre grâce à l'établissement d'ententes de service avec les municipalités environnantes afin d'augmenter la capacité de réponse de la municipalité

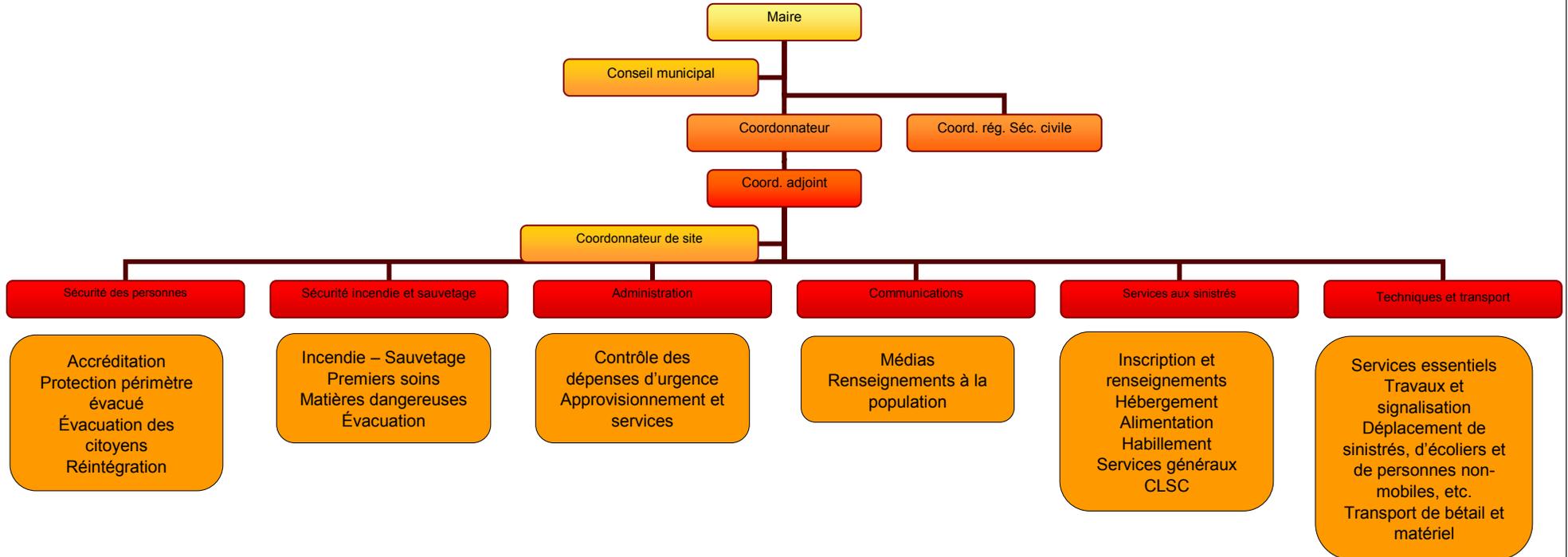
Le plan permet d'identifier nos besoins en matière de sécurité civile et de préparer nos ressources à réagir le plus rapidement et efficacement possible lors d'un sinistre. Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue. Ainsi, la planification des éléments prioritaires réalisée dans ce document constitue un premier pas vers le développement d'une préparation générale destinée à répondre aux conséquences et aux besoins générés par la plupart des sinistres. Dans le même esprit, l'identification des aléas potentiels et des clientèles vulnérables représente une première étape vers la connaissance de nos risques.

Malgré cette préparation, si la capacité d'intervention de la municipalité venait à être dépassée par les événements, le soutien des services gouvernementaux pourrait être sollicité.

3. ORGANISATION MUNICIPALE EN SITUATION DE SINISTRE

3.1 Organigramme de l'OMSC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY



3.2 Le Conseil municipal

Avant un sinistre

- Mettre en place une structure responsable de la planification de la sécurité civile (Comité municipal de sécurité civile, etc.);
- Nommer un coordonnateur municipal de la sécurité civile, un coordonnateur de site, les responsables de missions et leurs substituts;
- Approuver la planification de la sécurité civile et assurer un suivi de gestion de cette planification;
- Signer les protocoles d'entente : fourniture de services, délégation de compétence et régie intermunicipale;
- Informer la population;
- S'assurer que les autres organismes sur leur territoire ont fait leur planification de la sécurité civile;
- S'assurer de l'harmonisation de la planification de la sécurité civile municipale avec celle des organismes et des industries sur le territoire, avec celle des municipalités voisines et avec celle de la Direction régionale de la sécurité civile.

Pendant un sinistre

- Demander la mise en place du plan de sécurité civile;
- Informer la Direction régionale de la sécurité civile et au besoin, demander l'aide des ressources gouvernementales;
- Suivre l'évolution du sinistre et la mise en œuvre des mesures de préparation pour faire face aux sinistres;
- Émettre certaines directives à l'intention du coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Autoriser des dépenses;
- Décréter l'évacuation d'un secteur donné;
- Informer la population et les journalistes;
- Soutenir le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Représenter les citoyens;
- Aider les autres municipalités.

3.2 Le Conseil municipal (suite)

Après un sinistre

- Demander que la municipalité, ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière;
- Acheminer les demandes d'aide de ses citoyens au gouvernement du Québec;
- Suivre le retour à la normale;
- Superviser l'analyse des causes et des effets du sinistre et s'assurer d'un suivi approprié;
- Remettre aux instances régionales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.

3.3 Le Coordonnateur municipal de la sécurité civile

Avant un sinistre

- Assurer les liens entre le comité municipal de sécurité civile et les ressources municipales;
- Coordonner la planification de la sécurité civile;
- S'assurer de la formation d'un ou de plusieurs substituts;
- Structurer ses ressources en fonction des missions;
- Susciter la concertation entre les personnes ressources des diverses missions;
- S'assurer que ses personnes ressources sont préparées pour faire face adéquatement à un sinistre;
- Harmoniser la planification de la sécurité civile municipale avec celle des organismes et des industries sur le territoire, avec celle des municipalités voisines et avec celle de la Direction régionale de la sécurité civile.

Pendant un sinistre

- Évaluer la situation et mettre en place, en tout ou en partie, les mesures de préparation pour faire face aux sinistres;
- Ouvrir le centre de coordination municipal;
- Informer le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile;
- Animer les breffages;
- Coordonner les intervenants municipaux;
- Assurer les liens entre le coordonnateur régional et les ressources municipales;
- Émettre certaines directives concernant les opérations;
- Valider l'information véhiculée;
- Recommander l'évacuation d'un secteur donné;
- Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens;
- Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires;

3.3 Le Coordonnateur municipal de la sécurité civile (suite)

Après un sinistre

- S'assurer de la mise en place de mesures de rétablissement;
- Fermer le centre de coordination municipal;
- Remettre au conseil municipal un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets, une description des coûts et une proposition de mesures préventives pour ce type de sinistre ou de correctifs à inclure dans la préparation pour faire face aux sinistres;
- S'assurer de la tenue d'une réunion d'évaluation;
- Évaluer la préparation pour faire face aux sinistres.

3.4 Le Coordonnateur de site

Avant un sinistre

- Collaborer à la planification de la sécurité civile;
- Préparer les ressources humaines à intervenir adéquatement;
- Évaluer ses besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, etc.

Pendant un sinistre

- Ouvrir le centre des opérations d'urgence sur le site (COUS);
- Coordonner les activités sur les lieux du sinistre;
- Élaborer des stratégies d'intervention;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Appliquer les directives reçues du coordonnateur municipal de la sécurité civile en ce qui concerne les opérations;
- Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de la sécurité civile de l'évolution du sinistre et de la mise en œuvre des mesures de la préparation pour faire face aux sinistres.

Après un sinistre

- Fermer le centre des opérations d'urgence sur le site (COUS);
- Assister le coordonnateur dans la préparation du rapport à remettre au conseil municipal.

3.5 Les Responsables de missions (champs d'intervention)

Avant un sinistre

- Définir les responsabilités de sa mission;
- Collaborer à la planification de la sécurité civile;
- Organiser les ressources, afin qu'en cas de sinistre, l'intervention soit adéquate;
- Évaluer les besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, acheter de l'équipement, organiser de la formation, négocier des ententes de service, etc.;
- Entretenir les relations avec les bénévoles;

Pendant un sinistre

- Coordonner les ressources de sa mission;
- Soutenir le coordonnateur de site;
- Informer le coordonnateur municipal de la sécurité civile du déroulement des activités de sa mission;
- Assurer les liens entre ses ressources, le coordonnateur municipal de la sécurité civile et le coordonnateur de site;
- Assurer les liens entre ses ressources et les ressources externes publiques, privées ou bénévoles.

Après un sinistre

- Assister le coordonnateur municipal de la sécurité civile dans la préparation du rapport à remettre au conseil municipal;
- Réviser la préparation pour faire face aux sinistres et sa planification en fonction de sa mission.

4. ADMINISTRATION

4.1 Rôle de l'administration en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Négocier des ententes de service avec des associations, des organismes, des industries, des entreprises ou d'autres municipalités;
- S'assurer de la disponibilité de l'équipement nécessaire pour le centre de coordination municipal;
- Tenir à jour le bottin des ressources;
- Prévoir des mécanismes d'allocation et de contrôle budgétaire.

Pendant un sinistre

- Gérer le centre de coordination municipal;
- Coordonner les ressources humaines, matérielles et financières;
- Conseiller le coordonnateur municipal de la sécurité civile dans le domaine légal;
- Soutenir le coordonnateur municipal de la sécurité civile lors des breffages;
- Contrôler et comptabiliser les dépenses d'urgence par catégorie;
- Tenir à jour le journal des opérations.

Après un sinistre

- Recueillir des renseignements ou compiler des dossiers de personnes physiques ou morales pour faire une demande d'aide financière;
- Faire un rapport des faits saillants;
- Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière;
- Évaluer les dommages aux biens publics et privés;
- Soutenir le coordonnateur municipal de la sécurité civile lors des réunions d'évaluation;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres.

4.2 Ressources

4.2.1 Ressources humaines

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Doris Bélanger	Directrice	819-732-8310	819-732-8501
Jocelyne Bilodeau	Employée	819-732-0892	819-732-8601
Thérèse Lemay	Conseillère	819-732-0337	819-732-6696 poste 4415

4.2.2 Ressources en télécommunications

4.2.2.1 Ressources humaines

Radio amateur (VE-2) 819-763-3636
ou 866-776-8345

4.2.2.2 Endroits vitaux pour les communications en urgence

Administration municipale	819-732-8501
Maison du Citoyen	819-732-8601
Garage municipal	819-444-7490
École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	819-732-9545
Église paroissiale	819-727-3667
Local de Santé	819-732-8601

4.2.3 Ressources en ravitaillement

<u>Commerce</u>	<u>Responsable</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
C.D. Boutin	Daniel Boutin	819-732-3019 Fax: 819-732-4030	819-732-4030

4.2.4 Intervenants de l'extérieur

Hydro-Québec	Sinistre majeur 819-856-3573 Municipalité	
SOPFEU	Québec Val D'Or Val D'Or	800-463-3389 819-824-4100 800-929-3389
Sûreté du Québec		310-4141 Cel:* 4141
Télébec	Mentionner Urgence	611 et faites le 0

5. COMMUNICATIONS

5.1 Rôle du service des communications en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Informer les médias du contenu de la planification de la sécurité civile;
- Informer les médias sur les modalités prévues par la préparation pour faire face aux sinistres pour maintenir des relations avec eux;
- Informer la population des mesures prévues par la préparation pour faire face aux sinistres;
- Informer la population des mesures préventives ou d'atténuation à prendre.

Pendant un sinistre

- Publier les mises en garde qui s'imposent concernant la santé, le bien-être et la sécurité des personnes de même que la protection des biens;
- Coordonner les activités d'information pour les médias : conférences de presse, communiqués, etc.;
- Conseiller le maire ou toute autre autorité municipale en matière de communication;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Fournir aux médias tout le support dont ils ont besoin;
- S'assurer que les personnes évacuées sont bien informées sur l'évolution de la situation;
- Mettre sur pied le centre de presse et le service de renseignements à la population;
- Informer la population de l'évolution du sinistre, des services disponibles et du numéro de la ligne d'urgence dédiée à l'information publique;
- Organiser des séances publiques d'information.

Après un sinistre

- Informer la population sur les modalités à suivre concernant le retour à la normale;
- Fournir l'information concernant les demandes d'aide et les programmes d'aide financière;
- Informer les médias de l'évaluation qui a été faite concernant la préparation pour faire face aux sinistres

5.2 Ressources communications

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Daniel Rose	Maire	819-354-0076	
Pierre Barrette	Conseiller	819-218-2058	
Mario Deschâtelets	Conseiller	819-444-9888	819-825-7244
Liliane Veillette	Bénévole	819-727-2397	
Daniel Boutin	Bénévole	819-732-4030	
Yvan Périgny	Bénévole	819-732-4966	819-732-2652

5.2.2 Médias

Journal l'Écho
Tél : 819-732-3561
Fax :819-732-3764

Journal Le Citoyen
Tél : 819-732-3561
Fax :819-732-3764

RADIO-NORD
732-6310
Tél : 819-732-9113
Fax :819-

STATIONS TÉLÉVISION
Tél : 819-732-9113
Fax :819-732-6310

5.2.3 Imprimeries

Imprimerie Gaby
Tél : 819-732-5929
Fax :819-732-5929

Imprimerie Bigot
Tél : 819-732-4288
Fax :819-732-1738

Imprimerie Harricana
Tél : 819-732-8335
Fax :819-732-5200

6. SÉCURITÉ DES PERSONNES

6.1 Rôle du Service de police en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Collaborer à l'élaboration des procédures d'évacuation;
- Collaborer à l'évaluation des dangers qui menacent la population.

Pendant un sinistre

- Vérifier l'authenticité de l'alerte;
- Informer le coordonnateur municipal de la sécurité civile de la nature et de la gravité du sinistre;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Assurer la sécurité du lieu et en contrôler l'accès;
- Diriger la circulation sur le lieu;
- Demander les services ambulanciers et, au besoin, alerter le réseau de la santé et des services sociaux;
- Prévenir le pillage et le vandalisme;
- Coordonner l'évacuation;
- Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel;
- Faire transporter les personnes décédées et prévenir le coroner;
- Assurer les liens entre les services de police.

Après un sinistre

- Aider les personnes sinistrées à réintégrer leur domicile;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres.

6.2 Ressources sécurité des personnes

S.Q. d'Amos

MRC Abitibi

Adresse : 31, 4^e Rue Est, Amos (Québec) J9T 1Y3

Tél. : 819-732-3311

Télécopieur : 819-732-6732

INTERVENTION

310-4141

Cellulaire * 4141

Directeur : Sergent Gilles Corriveau

Bureau : 819 732-3311

Cellulaire : 819 218-9404

Téléavertisseur : 810 280-2258

Courriel : gilles.corriveau@surete.qc.ca

Parrain : Sergent Tommy Vigneault

tommy.vigneault@surete.qc.ca

Bureau : 819 732-3311

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Rôle de la Sécurité incendie en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Collaborer à l'identification des aléas qui menacent la population;
- Collaborer à la mise en place des mesures de prévention ou de mitigation;
- Étudier les types de sauvetage requis dans son secteur.

Pendant un sinistre

- Participer à l'évacuation de la population et au transport des blessés;
- Prévenir, contenir et éteindre les incendies;
- Aider à secourir les personnes sinistrées : décarcération, sauvetage en forêt, premiers soins, etc.;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Assurer la décontamination des lieux ou des personnes sinistrées;
- Rendre le lieu du sinistre accessible aux autres intervenants.

Après un sinistre

- Nettoyer le lieu du sinistre;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres

7.2 Ressources sécurité incendie

7.2.1 Ressources humaines – Sécurité incendie et désincarcération

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Simon Cloutier	Directeur	819-732-8395	
David Ouellet	Dir. adjoint	819-727-1920	
Mario Cloutier	Pompier	819-732-0296	
Samuel Beauregard	Pompier	819-732-6232	
Daniel Boutin	Pompier	819-732-4030	819-732-4030
Guillaume Boutin	Pompier	819-442-1587	
Alexandre Breton	Pompier	819-727-2091	
Mathieu Breton	Pompier	819-732-3549	
Luc Corriveau	Pompier	819-732-3921	
Steve Labbé	Pompier	819-732-4114	
Denis Léger	Pompier	819-732-1839	
Nicolas Marcotte	Pompier	819-727-9981	
Dany Paquin	Pompier	819-732-5501	
Yvan Périgny	Pompier	819-732-4966	819-732-2652
Maxime St-Laurent	Pompier	819-732-5850	
Anthony Thivierge	Pompier	819-732-4747	

7.2.2 Ressources humaines – Sauvetage et Recherche en forêt

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Daniel Boutin	Responsable	819-732-4030	819-732-4030
Nicolas Marcotte	Chercheur	819-727-9981	
Dany Paquin	Chercheur	819-732-5501	
Yvan Périgny	Chercheur	819-732-4966	819-732-2652

7.2.3 Équipement des sauveteurs**7.2.4 Liste d'inventaire des équipements**

8. SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

8.1 Rôle des Services aux personnes sinistrées en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Collaborer à la planification des procédures d'évacuation;
- Inventorier les ressources d'hébergement, d'alimentation et d'habillement et négocier des ententes de service.

Pendant un sinistre

- Accueillir les personnes évacuées, procéder à leur inscription et s'occuper des retrouvailles;
- Mettre sur pied les services d'hébergement, d'alimentation et d'habillement;
- Fournir aux personnes sinistrées un support logistique ou financier;
- S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias d'information;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile.

Après un sinistre

- Aider les personnes sinistrées à réintégrer leur domicile;
- Collaborer à l'évaluation de la la préparation pour faire face aux sinistres.

8.2 Ressources services aux personnes sinistrées

8.2.1 Ressources humaines (accueil)

<u>Nom</u>	<u>Fonction ou responsabilité</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Diane Laverdière	Directrice	819-732-5077	
Réal Nolet	Directeur adjoint	819-727-9634	819-732-6561
Richard Fortin	Directeur adjoint	819-732-9705	
Estelle Périgny	Alimentation	819-732-4030	
Daniel Rose	Logement	819-354-0076	
Gaétane Larochelle	Habillement	819-732-2317	
Diane Sigouin	Inscription et renseignements	819-732-4078	

8.2.2 Ressources humaines (santé)

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Hélène Guay	Médecin	819-727-2167 Cellulaire :	819-732-1244 514-972-9138
Raymonde Blais	Infirmière	819-732-7927	819-732-3341

8.2.3 Ressources humaines (secouristes)

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Jocelyn Bérubé	Secouriste	819-732-0892	819-444-7490
Jaclyn Bérubé	Secouriste	819-732-0892	
Steve Labbé	Secouriste	819-442-0075	819-732-1596
Daniel Boutin	Secouriste	819-732-3019	819-732-4030

8.2.4 Ressources humaines (collectivité)

Centre hospitalier	Tél : 819-732-3341 Fax : 819-732-6484
CLSC Les Eskers	Tél : 819-732-3271 Fax : 819-732-1784
Ambulances Abitémis	Tél : 819-732-3261 Fax : 819- 757-2888
Pharmacie Trépanier & Laliberté	Tél : 819-732-2641 Fax : 819-732-3484
Pharmacie Brunet	Tél : 819-727-1234 Fax : 819-727-1876
Pharmacie Jean Coutu	Tél : 819-732-3306 Fax : 819-732-5167
Croix-Rouge	Tél : 418-690-3909

8.2.5 Ressources humaines (Groupes sociaux)

<u>Groupements</u>	<u>Responsable</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Club de l'Âge d'Or	Jacqueline Beausoleil	819-727-2261	

8.2.6 Ressources matérielles (Édifices publics)

<u>Bâtiment</u>	<u>Responsable</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Hôtel de Ville	Doris Bélanger	819-732-8310	819-732-8501 Fax : 819-732-4324
Local de santé	Jocelyne Bilodeau	819-732-0892	819-732-8601
Salle de l'Âge d'Or	Jacqueline Beausoleil	819-727-2261	
Église paroissiale	Estelle Périgny	819-732-4030	
École	Andrée Roy	819-727-9690	819-732-9545

9. SERVICES TECHNIQUES ET TRANSPORTS

9.1 Rôle des Services techniques en situation de sinistre

Avant un sinistre

- S'assurer de la disponibilité des ressources matérielles nécessaires;
- Collaborer à la planification et à la réalisation de mesures de prévention ou de mitigation;
- Entretenir les équipements;
- Identifier les experts à solliciter et négocier des ententes de service;
- Tenir à jour des données techniques sur les risques identifiés.

Pendant un sinistre

- Fournir l'expertise et les équipements spécialisés pour contrer les effets du sinistre;
- Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Couper les services publics.

Après un sinistre

- Inspecter les édifices et recommander, s'ils sont sécuritaires, leur accessibilité;
- Coordonner les activités de décontamination ou de nettoyage;
- Évaluer les dommages;
- Rétablir les services publics;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres.

9.2 Rôle des Transports en situation de sinistre

Avant un sinistre

- Collaborer à l'élaboration des procédures d'évacuation;
- Inventorier les moyens de transport et leurs circuits;
- Préparer la signalisation nécessaire;
- Préparer des ententes de service.

Pendant un sinistre

- Fournir les moyens de transport;
- Assurer l'accès routier au lieu du sinistre et la signalisation nécessaire;
- Participer aux séances de breffage organisées par le coordonnateur municipal de la sécurité civile.

Après un sinistre

- Réparer les voies de transport;
- Collaborer à l'évaluation de la préparation pour faire face aux sinistres.

9.3 Ressources

9.3.1 Ressources humaines (Techniques)

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Réal Nolet	Directeur	819-727-9634	819-732-6561
Jocelyn Bérubé	Adjoint	819-732-0892	819-732-8501
André Labbé	Employé	819-724-2314	819-732-8501
Yoland Roy	Bénévole	819-732-3088	819-732-8583
Gilles Roy	Bénévole	819-732-0085	819-732-3088

9.3.2 Ressources en équipement (Entrepreneurs)

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Terrassement Marchand		819-732-0342 Fax: 819-732-0342	819-732-8583
Excavation Gilbert Sheehy		819-732-0376 Fax:	819-727-3656

9.3.3 Ressources humaines (Transports)

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Réal Nolet	Directeur	819-727-9634	819-732-6561
Jocelyn Bérubé	Adjoint	819-732-0892	819-732-8501
Luc Corriveau	Autobus scolaires	819-732-2672	
Yoland Roy	Motoneigiste	819-732-3088	819-732-8583
Gaétan Boutin	Motoneigiste	819-732-0230	
Armande Corriveau	Chauffeur d'autobus	819-727-2390	
Sylvie Morrissette	Chauffeur d'autobus	819-732-3921	819-732-2672

10. Le Conseil municipal

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Travail</u>
Daniel Rose	Maire	819-354-0076		
Diane Laverdière	Conseillère	819-732-5077		
Réal Nolet	Conseiller	819-727-9634		819-732-6561
Pierre Barrette	Conseiller	819-218-2058		
Mario Deschâtelets	Conseiller	819-444-9888		819-825-7244
Thérèse Lemay	Conseillère	819-732-0337		819-732-6696 poste 4415
Michel Bilodeau	Conseiller	819-444-7190		

11. Aléas potentiels identifiés

- La route provinciale portant le numéro 111 traverse le territoire municipal (nord-sud)
- Panne d'électricité
- Feu de forêt
- Conflagration – incendie
- Ouragan tornade

12. Clientèles vulnérables

- Enfants
- Personnes âgées
- Personnes à mobilité réduite

13. Liste de distribution du plan

COPIE NO:	SERVICE / ORGANISME	NOM PRÉNOM
1	Mairie	Daniel Rose
2	Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Doris Bélanger
3	Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint	Thérèse Lemay
4	Coordonnateur de site	
5	Police – SQ	Gilles Corrieau
6	Administration	Doris Bélanger
7	Communication	Pierre Barrette
8	Services aux personnes sinistrées	Diane Laverdière
9	Service incendie	Simon Cloutier
10	Services techniques et transports	Réal Nolet Réal Nolet
11	Substitut administration	Jocelyne Bilodeau
12	Substitut communication	Mario Deschâtelets
13	Substitut services aux personnes sinistrées	Réal Nolet
14	Substitut incendie	David Ouellet
15	Substitut services techniques et transports	Jocelyn Bérubé Jocelyn Bérubé
16	MSP	Clémence Wangni

14. Centre de coordination municipal

CENTRE DE COORDINATION			CENTRE SUBSTITUTIF		
Usage habituel : Édifice Municipal			Usage habituel : École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur		
Adresse : 162, chemin des Prés Saint-Marc-de-Figuery (Québec)			Adresse : 455, Route 111 Saint-Marc-de-Figuery (Québec)		
Télécopieur : 819-732-4324			Télécopieur : 819-732-9545		
Ligne téléphonique : 819-732-8501			Ligne téléphonique : 819-732-9545		
Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) Nom : Doris Bélanger Téléphones : 819 824-3339 819-732-8310			Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) Nom : Andrée Roy Téléphone : 819-444-7257		
	oui	non		oui	non
Génératrice	<input type="checkbox"/>	X *	Génératrice	<input type="checkbox"/>	X
	oui	non		oui	non
Hélicoptère (grand stationnement, champs, etc.)	<input type="checkbox"/>	X	Hélicoptère (grand stationnement, champs, etc.)	<input type="checkbox"/>	X

* **Branchements pour génératrice et cuisinière électrique disponibles**

PERSONNEL DE SOUTIEN

RESPONSABLE DU CENTRE

Aménager le centre de coordination, coordonner les activités du personnel de soutien, etc.

PERSONNEL

Téléphonie, secrétariat, mise à jour des informations sur les cartes et tableaux, opération des réseaux de télécommunications, etc.

15. Centre de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire**Nom de l'établissement et usage habituel :** Édifice Municipal**Adresse :** 10, avenue Michaud, Saint-Marc-de-Figuery (Québec)**Téléphone :** 819-732-8601 **Télécopieur :** 819-732-4324**Propriété de :** Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery**Entente préalable :** non nécessaire**Conditions :** aucune**Génératrice :** ___ Oui X* Non*** Branchements pour génératrice et cuisinière électrique disponibles****Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) :**

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONES
Bilodeau, Jocelyne	Agente de développement	819-732-8601 819-444-6303 819-732-0892

Période de disponibilité : 24 heures**Capacité d'accueil :** 20 personnes**Services disponibles :** Cafétéria, Hébergement, Secrétariat.

Centre de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire**Nom de l'établissement et usage habituel :**

École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

Adresse : 455, Route 111, Saint-Marc-de-Figuery (Québec)**Téléphone :** 819-732-9545 **Télocopieur :** 819-732-9545**Propriété de :** Commission scolaire Harricana**Entente préalable :** conclue**Conditions :** aucune**Génératrice :** Oui Non**Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) :**

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONES
Roy, Andrée	Directrice	819-444-7257 819-732-9545

Période de disponibilité : jour, soir**Capacité d'accueil :** 40 personnes**Services disponibles :** Hébergement, Secrétariat.

Centre de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire**Nom de l'établissement et usage habituel :** Salle Mgr Duchemin**Adresse :** 150, chemin de l'Église, Saint-Marc-de-Figuery (Québec)**Téléphone :** 819-732-4030 **Télécopieur :****Propriété de :** Fabrique de la Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery**Entente préalable :** conclue**Conditions :** aucune**Génératrice :** Oui Non**Responsable du local (pour faire ouvrir en urgence) :**

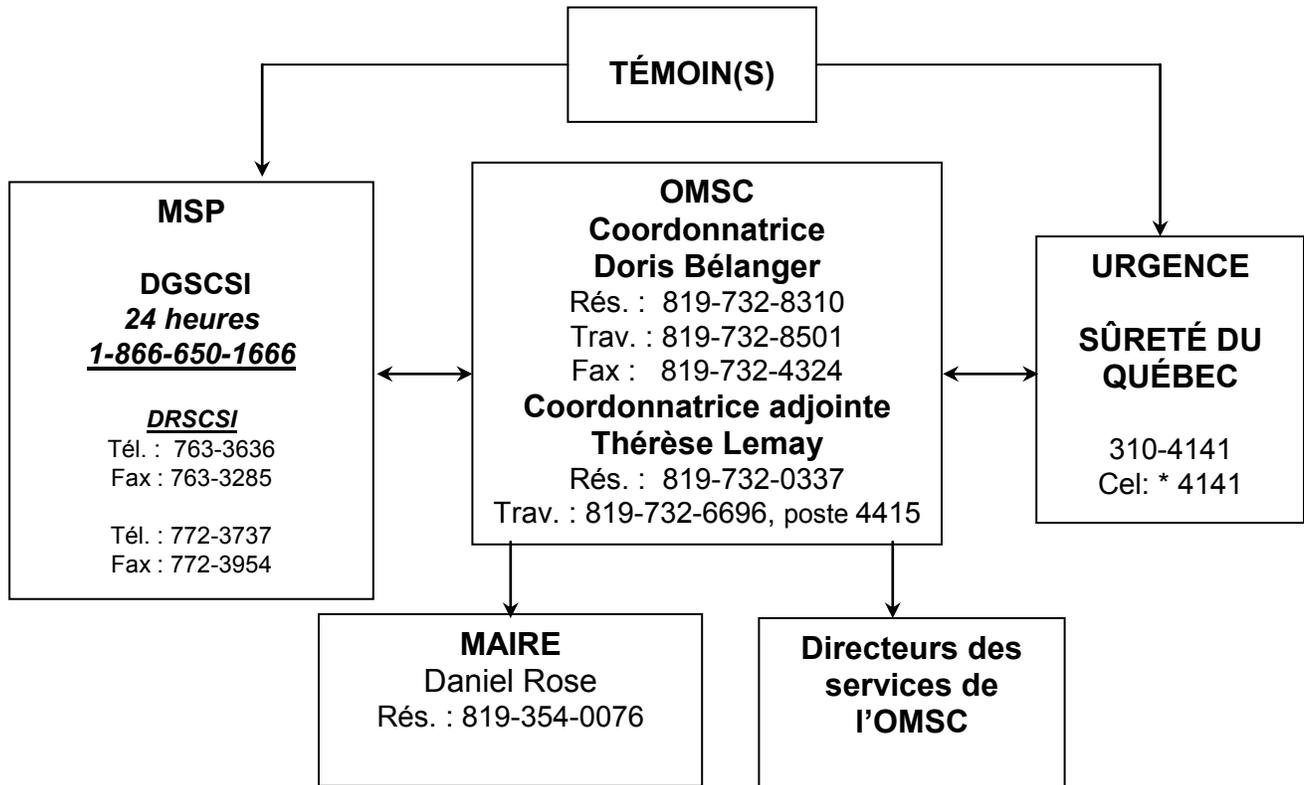
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONES
Périgny, Estelle	Responsable	819-732-4030

Période de disponibilité : jour, soir**Capacité d'accueil :** 60 personnes**Services disponibles :** Cafétéria, Hébergement, Secrétariat.

16. Organisation municipale de la sécurité civile

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Téléphone</u>	
		<u>Domicile</u>	<u>Travail</u>
Doris Bélanger	Coordonnatrice	819-732-8310	819-732-8501
Thérèse Lemay	Coordonnatrice adj.	819-732-0337	819-732-6696 poste 4415
Doris Bélanger	Administration	819-732-8310	819-732-8501
Pierre Barrette	Communication	819-218-2058	
Simon Cloutier	Sécurité Incendie	819-444-6512	819 732-8501
Diane Laverdière	Services aux sinistrés	819-732-5077	
Réal Nolet	Services techniques et Transports	819-727-9634	819-732-6561

17. Schéma d'alerte



18. Bottin des ressources

<u>Organismes</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Télécopieur</u>
Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie	Hull 819 772-3737 R-N 819 763-3636	819 772-3954 819 763-3285
COG (Centre des opérations gouvernementales) 24 heures	Qc (866) 650-1666	(866) 269-2324
Sûreté du Québec	819 732-3311	819 732-6732
Service des incendies	9-1-1	
Centre Hospitalier	819-732-3341	819-732-6484
CLSC Les Eskers	819-732-3271	819-732-3056
Pharmacie Trépanier & Laliberté	819-732-2641	819-732-3484
Pharmacie Brunet	819-727-1234	819-727-1876
Pharmacie Jean Coutu	819-732-3306	819-732-5167
Ambulances Abitémis	819-732-3261	819- 757-2888
Hydro-Québec	819-856-3573	
SOPFEU	819-824-4100	819 824-4133
Télébec Itée	611 et faites le 0	819 824-7111
Journal l'Écho	819-732-3561	819-732-3764
Journal Le Citoyen	819-732-3561	819-732-3764
RADIO-NORD	819-732-9113	819-732-6310
Station-télévision	819-732-9113	819-732-6310
Église paroissiale	819-732-4030	
L'Âge d'or	819-727-2261	

ANNEXE 1
Modèle de résolution municipale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière de la corporation municipale de _____, tenue le _____ 201X, __ h __, à la salle du conseil municipal.

RÉSOLUTION NO : _____

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de _____ reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique.

Pour ces motifs, il est proposé par _____, appuyé par _____ et unanimement résolu:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

FONCTION

NOM

Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Doris Bélanger
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjointe	Thérèse Lemay
Coordonnateur de site	Doris Bélanger
Responsable Administration	Doris Bélanger
Responsable Sécurité-incendie	Simon Cloutier
Responsable Communications	Daniel Rose
Responsable Sécurité des personnes	Marie-Ève Turgeon
Responsable Services aux personnes sinistrées	Diane Laverdière
Responsable Services techniques	Réal Nolet
Responsable Transports	Réal Nolet

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité en ce _____ jour du mois de _____ 201X.

Copie certifiée conforme,

par : _____ , maire
(nom)

_____ , secrétaire-trésorier
(nom)

ANNEXE 2

**AIDE-MÉMOIRE –
TROUSSE D'URGENCE DE BASE**

Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :

- **Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- **Nourriture non périssable** — provision pour au moins trois jours
- **Ouvre-boîte manuel**
- **Radio à piles** — piles de rechange
- **Lampe de poche** — piles de rechange
- **Trousse de premiers soins** — bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques
- **Articles pour l'hygiène** — brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique
- **Couvertures**
- **Argent comptant et monnaie**
- **Jeu de clés pour la voiture et la maison**
- **Sifflet** — pour signaler votre présence aux secouristes
- **Chandelles**
- **Briquet et/ou allumettes**
- **Couteau de poche multifonctionnel**
- **Masques antipoussières** — pour filtrer l'air contaminé
- **Papiers personnels importants** — Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Pensez aussi à inclure les articles pour

- **vosre famille** : médicaments, équipement médical, nourriture spéciale
- **bébés** : lait maternisé, couches jetables, biberons
- **animaux domestiques** : nourriture, médicaments, accessoires

GARDEZ CES TROUSSES DANS UN LIEU ACCESSIBLE

ANNEXE 4**EXEMPLE D'ASPECTS À CONSIDÉRER
LORS D'UNE ÉVACUATION DE LA POPULATION****Avant de prendre la décision d'évacuer**

- Les **spécialistes** ont-ils été consultés (santé publique, environnement, industrie, organisme spécialisé)?
- Y a-t-il menace à l'intégrité des personnes?
- D'autres mesures ont-elles été explorées (mise à l'abri)? S'agit-il du dernier recours?
- L'évacuation peut-elle se faire dans des conditions sécuritaires compte tenu du danger en cause et des caractéristiques de la population (âge, mobilité, nombre), du milieu (moyens de transport, capacité d'accueil, distance, topographie, etc.) et des conditions qui ont cours (météo, moment du jour, saison, etc.).

Lorsqu'il y a décision d'évacuer***Selon le temps disponible au moment d'évacuer :***

- Préparer la stratégie d'évacuation en collaboration avec les autorités policières et les spécialistes en considérant :
 - le temps disponible;
 - le sens de l'évacuation et la distance sécuritaire (vent, nature de la menace, conditions climatiques, relief, etc.);
 - le public visé (secteurs, hôpitaux, établissements d'enseignement, garderies, personnes à mobilité réduite, industrie, etc.);
 - l'itinéraire et les moyens de transport (évacuation par secteurs en tenant compte de la topographie, des routes de sortie, des municipalités d'accueil, des points de contrôle, etc.);
 - les ressources requises (policiers, pompiers, services techniques, autobus, transport adapté, etc.).
- Informer la ou les municipalités d'accueil et s'assurer de :
 - préparer l'aide aux personnes sinistrées;
 - demander l'aide de la Croix-Rouge ((418) 690-3909);
 - aviser les établissements d'accueil et d'hébergement (écoles, hôtels, etc.).

- Informer les citoyens devant être déplacés et la population
 - rencontrer les citoyens devant être déplacés soit lors d'une assemblée (si les circonstances le permettent), soit lors du porte-à-porte, soit aux points de contrôle et les informer :
 - de l'état de la situation;
 - du temps disponible pour évacuer;
 - du ou des modes de transport possibles; de l'itinéraire d'évacuation;
 - des points de rassemblement;
 - des lieux d'accueil et d'enregistrement;
 - des consignes sur les effets personnels et la résidence;
 - des mesures prises à l'égard des clientèles non autonomes;
 - de l'évacuation des animaux domestiques et des animaux de ferme, s'il y a lieu.
- Informer l'ensemble de la population et les médias;
- Aviser la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP et les organismes concernés (CSSS , hôpitaux, établissements d'enseignement, garderies, etc.);
- Procéder à l'évacuation dans des conditions sécuritaires;
- S'assurer que les services aux personnes sinistrées sont mobilisés afin d'inscrire les personnes déplacées;
- Assurer la surveillance du secteur évacué;
- Au retour, lorsque les lieux sont sécuritaires :
 - s'assurer du rétablissement des services de base;
 - établir un plan de réintégration graduelle.

ANNEXE 5

FICHE D'INSCRIPTION DES ÉVACUÉS

Chef de famille : _____

Conjoint(e) : _____

Adresse permanente : _____

_____ Téléphone : _____

Composition familiale : Adultes : _____ Enfants : _____

NOM	SEXE	ÂGE	REMARQUES

Coordonnées au travail

Employeur

Téléphone

Chef de famille : _____

Conjoint(e) : _____

Lieu d'hébergement

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Complément d'information (médicaments, soins spéciaux requis, personne à aviser)

Signature : _____

Date : _____

ANNEXE 6**LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES**

ADRLSSS	Agence de développement des réseaux locaux de santé et services sociaux
CANUTEC	Centre canadien d'urgence transport
CLSC	Centre local des services communautaires
COG	Centre des opérations gouvernementales
COUS	Centre des opérations d'urgence sur le site
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
DO	Direction des opérations
DSP	Direction de la santé publique
GRC	Gendarmerie royale du Canada
MAMROT	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMSC	Organisation municipale de la sécurité civile
SQ	Sûreté du Québec
SQc	Services Québec

ANNEXE 7

GLOSSAIRE

Aléa : Phénomène, manifestation physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement (chaque aléa est entre autres caractérisé en un point donné, par une probabilité d'occurrence et une intensité données).

Alerte : Avertissement émis lors d'un sinistre réel ou imminent qui informe les intervenants sur l'état de la situation et les invite à se tenir prêt à intervenir.

Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) : Lieu où s'exercent la coordination des activités et le soutien aux intervenants. Établi en zone froide dans le périmètre des opérations, le COUS est sous la responsabilité du coordonnateur de site.

Centre de coordination municipal : Lieu à partir duquel le coordonnateur municipal de la sécurité civile fournit le soutien aux opérations en cours sur le terrain et s'assure de la gestion globale de l'événement sur le territoire municipal. Ce lieu peut parfois être appelé centre de coordination des mesures d'urgence.

Comité municipal de sécurité civile : Comité mandaté par la municipalité pour planifier la sécurité civile sur son territoire.

Concertation : Action d'associer sous forme de contacts et de consultations préalables les organisations concernées.

Coordination : Action tendant à accorder, à conjuguer et à rationaliser l'activité d'autorités ou de services différents poursuivant des objectifs communs.

Coordonnateur municipal de la sécurité civile : Personne désignée par le conseil municipal pour exercer le leadership au sein de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) afin de favoriser la concertation stratégique entre les divers intervenants municipaux. Il constitue le lien direct entre les différents services municipaux, le site et les autorités municipales. Il peut également faire le relais avec le palier gouvernemental régional.

Coordonnateur de site : Ressource désignée par le coordonnateur municipal de la sécurité civile ayant pour mandat d'assurer la coordination des interventions se déroulant dans le périmètre d'opération sur les lieux d'un sinistre.

DGSCSI : Direction générale du ministère de la Sécurité publique chargée, entre autres, de soutenir les activités de prévention des sinistres, de coordonner les ressources gouvernementales lorsqu'elles sont requises et d'assister les municipalités lors d'un sinistre.

DRSCSI : Structure régionale de la DGSCSI; il y a sept directions régionales au Québec.

Évacuation : Action par laquelle une ou des personnes quittent les lieux qu'elles occupent pour se soustraire à un danger réel ou appréhendé.

Intervenant : Personne, service d'urgence ou organisme qui joue un rôle particulier lors d'un sinistre.

Intervention : Ensemble des mesures prises immédiatement avant , pendant ou immédiatement après un sinistre pour protéger les personnes, assurer leurs besoins essentiels et sauvegarder les biens et l'environnement.

Mécanisme de concertation et de coordination : Approche privilégiée de gestion en présence d'organisations possédant des cultures et des modes de fonctionnement différents. Ce mécanisme se caractérise par la mise en commun des expertises, des responsabilités et des ressources ainsi que par la notion d'échange et de consensus en vue d'une action concertée entre les parties. Pour réaliser cette concertation, des comités appelés « organisations de sécurité civile » sont mis en place aux divers paliers décisionnels.

Missions (Champs d'intervention) : La notion de « mission » est de plus en plus utilisée dans le milieu municipal pour désigner les réponses à des besoins qui sont sous la responsabilité de la municipalité. Le Plan national de sécurité civile fait également référence à cette notion pour désigner la réponse gouvernementale à des besoins exprimés par une collectivité sinistrée.

Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) : Adaptation de l'organisation municipale afin de coordonner et de mettre en oeuvre les interventions nécessaires lors d'un sinistre.

Plan de sécurité civile : Résultat écrit de la démarche de planification qui prévoit les moyens mis en oeuvre dans les quatre dimensions de la sécurité civile, à savoir « prévention », « préparation », « intervention » et « rétablissement », pour préserver la vie et la santé des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets d'un sinistre.

Préparation : Ensemble des activités et des mesures destinées à renforcer les capacités de réponse aux sinistres.

Prévention : Ensemble des mesures établies sur une base permanente, qui concourent à éliminer les risques, à réduire les probabilités d'occurrence des aléas ou à atténuer leurs effets potentiels.

Rétablissement : Ensemble des décisions et des mesures prises à la suite d'un sinistre pour restaurer les conditions sociales, économiques, physiques et environnementales de la collectivité et réduire les risques de sinistre.

Risque : Combinaison de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu donné.

Sécurité civile : Ensemble des actions et des moyens mis en place à tous les niveaux de la société dans le but de connaître les risques, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas, d'atténuer leurs effets potentiels ou, pendant et après un sinistre, de limiter les conséquences néfastes sur le milieu .

Sinistre : Événement qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens et qui exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles.

Vulnérabilité : Condition résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux qui prédispose les éléments exposés à la manifestation d'un aléa à subir des préjudices ou des dommages.

ANNEXE 8**AUTRES ÉLÉMENTS DE LA PRÉPARATION GÉNÉRALE**

La préparation consignée dans ce plan porte sur les éléments prioritaires pour faire face aux sinistres. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant le développement d'une préparation générale plus complète pour faire face aux conséquences et aux besoins générés par la plupart des sinistres.

Les éléments présents dans la première phase du plan de sécurité civile portent principalement sur les structures et les modalités d'organisation de la réponse aux sinistres. Les autres volets de la préparation aux sinistres n'y sont pas traités ou ne le sont que sommairement. Ainsi, la municipalité est appelée à développer plus amplement ces autres volets, notamment :

- les modes et procédures d'alerte et de mobilisation destinées aux intervenants et à la population;
- les mesures générales de protection et de secours comprenant notamment les procédures d'évacuation et de mise à l'abri;
- les services aux personnes sinistrées;
- les modes et mécanismes d'information publique lui permettant de gérer les médias et de communiquer avec ses citoyens;
- les mesures visant à maintenir les services essentiels et à favoriser le rétablissement après sinistre;
- les mesures destinées à assurer la fonctionnalité, le suivi et la révision de la préparation établie incluant notamment la formation et les exercices.

Pour ce faire, la municipalité compte sur le soutien du ministère de la Sécurité publique pour la conseiller dans l'élaboration de ces mesures que ce soit par l'entremise de ses guides ou de ses conseillers.

ANNEXE 9**AUTRES ÉLÉMENTS DE LA CONNAISSANCE DES RISQUES**

La connaissance des risques constitue un élément-clé autour duquel s'articulent la plupart des actions en sécurité civile. Dans le cadre de la préparation, la connaissance des risques permet de mieux identifier les sinistres qui sont susceptibles de survenir sur le territoire de la municipalité ainsi que les conséquences potentielles d'un tel événement. Elle permet donc d'éclairer la détermination des mesures à mettre en place pour répondre adéquatement aux sinistres. Tout comme pour la préparation, le développement de la connaissance des risques s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à accroître et à mettre à jour notre savoir.

Les éléments de connaissance des risques décrits dans ce plan portent sur les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire. La municipalité est appelée à étoffer ses connaissances, notamment par :

- la réalisation d'un historique des sinistres survenus sur le territoire;
- l'inventaire des populations exposées aux aléas identifiés;
- l'inventaire des réseaux, infrastructures, bâtiments et milieux naturels exposés aux aléas;
- la cartographie des éléments exposés aux aléas;
- l'étude des conséquences d'une défaillance des systèmes essentiels.